

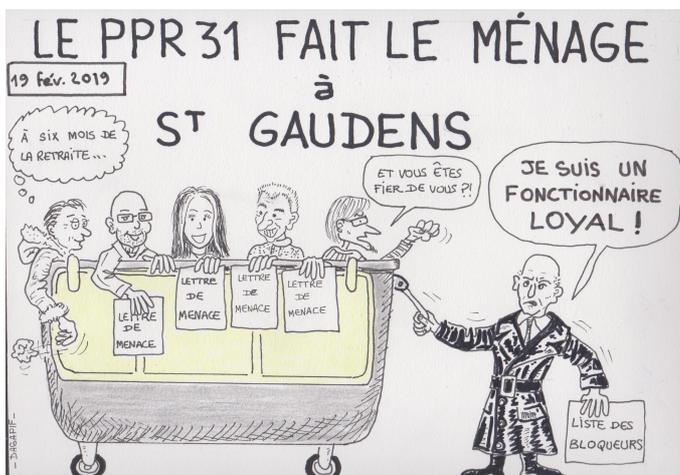
# Ali Perrin et les 40 voleurs

## Le tribunal de la honte !

Toulouse , le 1<sup>er</sup> avril 2020

**Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le directeur régional assignait 40 collègues et les secrétaires des organisations syndicales devant le tribunal administratif en réponse au mouvement massif de revendications contre les plans Darmanin et Dussopt**

Depuis le 28 janvier 2019, un mouvement d'ampleur dans le département avait conduit les collègues à une mobilisation inédite en Haute-Garonne. Durant deux mois, ils se sont relayés sur des piquets de grève pour exprimer leur rejet des plans Darmanin et Dussopt, projets de liquidation respective de la Fonction publique et de la DGFIP.



Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le directeur régional convoquait les organisations de l'intersyndicale pour leur faire signifier, par huissier, leur assignation devant le tribunal administratif de Toulouse. Dans la foulée, 40 collègues, coupables d'avoir défendu leurs missions et leurs emplois, se voient également signifier la même assignation. Ces assignations seront remises par voie d'huissier sur le lieu de travail, à domicile, parfois même aux enfants des collègues. Bref, une violence répressive sans aucune

commune mesure avec l'action revendicative en cours.

La CGT Finances publiques 31 avait immédiatement réagit sur son site internet :

*Ce lundi 1er avril, nous avons été reçus à sa demande par le directeur régional et son équipe.*

*À notre grande surprise, nous avons été informés de la saisine en référé depuis le 20 mars du tribunal administratif de Toulouse, avec une décision attendue permettant le déblocage des piquets par la force !*

*Une audience aura lieu ce mercredi 3 avril à 15h00. Quarante collègues (listés dans la requête) vont recevoir la convocation à l'audience, des huissiers sont dépêchés sur les sites cet après-midi. La direction locale nous indique (pour les événements jusqu'à cette date) ne pas envisager, « pour l'instant », de suites disciplinaires !*

*Les secrétaires des OS présents ayant refusé de signer l'accusé réception de notification de la requête, un huissier de justice attendait derrière la porte de la salle de réunion pour constater notre refus de signature !*

*La CGT Finances publique 31 dénonce avec vigueur cette nouvelle menace brandie face aux légitimes revendications des agents, et cela à une semaine de l'ouverture de négociations en CTL sur les cahiers revendicatifs établis dans les services.*

*Très concrètement, la direction veut faire peur aux agents sur les suites qu'ils voudront bien donner au mouvement dans les prochaines assemblées générales.*

*Nous ne nous laisserons pas intimider !*

*Retrait du plan Darmanin !*

*Retrait du plan Dussopt !*

*Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL*

*Secrétaires CGT Finances publiques 31*



Par la suite, la défense juridique s'est organisée et un élan de soutien massif a eu lieu de la part des collègues et des organisations syndicales contre cette assignation ignoble qui constituait une première dans l'histoire de notre administration. Des motions de soutien ont afflué de toute la France.

Le 3 avril 2019, jour de l'audience un formidable rassemblement regroupant 250 collègues et camarades s'est tenu rue des Lois et s'est acheminé vers le tribunal administratif.

#### ORDONNE

Article 1<sup>er</sup> : Il n'y a plus lieu de statuer sur la requête du directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

Article 2 : Les conclusions du syndicat national Solidaires Finances Publiques, du syndicat CGT Finances Publiques de la Haute-Garonne et de Mme D tendant à application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 3 : La présente ordonnance sera notifiée au directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, au syndicat national Solidaires Finances Publiques, au syndicat CGT Finances Publiques de la Haute-Garonne, à Mme D et aux personnes auxquelles la procédure a été communiquée par voie d'huissier

Fait à Toulouse, le 4 avril 2019,

Le juge des référés,

Le greffier,



**Voici ce que demandait le directeur, souriant et courtois, qui venait sur vos sites, dire, à qui voulait l'entendre, que tout se passerait bien dans le cadre du « nouveau réseau de proximité » :**

Par une requête, enregistrée le 20 mars 2019, un mémoire complémentaire enregistré le 27 mars 2019 et un mémoire en réplique enregistré le 3 avril 2019, **le directeur régional des Finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne demande au juge des référés**, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, dans le dernier état de ses écritures :

**- 2°) de prononcer une astreinte de 1 000 euros par jour et par site bloqué à l'encontre des personnes présentes et à l'origine du blocage, conformément aux dispositions de l'article L. 911-3 du code de justice administrative.**

Le tribunal administratif a jugé qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur la requête du directeur régional mais la répression a continué à avoir cours dans les jours suivants, avec, entre autre, une chasse aux sorcières contre notre camarade dessinateur Dagapif.

Elle s'est également poursuivie, au cours de cette année, avec la convocation de l'un de nos militants pour une « attitude inappropriée » lors d'une réunion, un mail de menace adressée à trois de nos représentants pour quelques photos de post-it dans une salle de réunion, la rue des Lois barricadée lors d'un rassemblement des personnels cet hiver ...

Fidèle serviteur du gouvernement Macron – Philippe (au point d'arborer le portrait du président de la République dans son bureau), notre directeur régional applique les mêmes méthodes que ce dernier emploie à l'encontre de tout mouvement de contestation : il cogne ! Pas avec des matraques et des gaz lacrymogènes mais avec tout l'arsenal de manœuvre de divisions et de pressions à sa disposition.

**L'assignation du 1<sup>er</sup> avril 2019 a été un le moyen le plus immonde de cette arsenal, déployé de manière aléatoire contre 40 de nos collègues !**

## **Monsieur Perrin, nous n'oublierons jamais !**

---

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre des Finances publiques, bât D, 17 Ter bd Lascrosses, 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr)